

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2010

Etaient présents :

MM & Mme : G. URLACHER, G. LE LAY, F. TARTIVEL, J. MARTINEAU, D. PERRAU,
P. LE LOARER, Maires Adjoints

MM & Mmes : C. DEGOIS, V. FAZENDEIRO, N. FIACRE, J.-F. JACQ, J.-Y. JEANNES, M.
JEAUNEAU, P. JUNILLON, S. NAPOLEONI, B. SCHÄFER, F. SIMON

Absentes excusées ayant donné pouvoir : N. BRAZIER à S. NAPOLEONI, R. BUTEAU à D.
PERRAU, C. CHARLES à F. TARTIVEL, N. FIACRE à M. JEAUNEAU

P. LE LOARER a été élu Secrétaire

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qu'un point supplémentaire soit rajouté à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au Conseil Régional pour la refonte du site Internet de la Ville.

Le rajout de ce point est soumis au vote : Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil, que trois points inscrits à l'ordre du jour doivent être supprimés : les points n°5, 6 et 9.

La suppression de ces trois points est soumis au vote : Adopté à l'unanimité

FINANCES

1- Modification de l'échéancier et demande de prorogation du Contrat Régional *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Le 23 mai 2007, la Commune a signé un contrat avec la Région Ile de France d'un montant de 1 050 000 € HT, pour un montant subventionnable de 3 000 000 €.

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la signature du contrat. Les travaux sont les suivants :

- Rénovation de l'Ecole maternelle *(déjà réalisée)*
- Rénovation de l'Ecole élémentaire *(déjà réalisée)*

- Extension de l'Ecole élémentaire (*déjà réalisée*)
- Restructuration de la Mairie et des abords
- Aménagement de la place de la Mairie
- Construction d'un centre technique municipal
- Transformation de la Salle A. Mimoun (*travaux en cours*)
- Rénovation de l'église
- Réaménagement des espaces autour de l'église

Il est demandé au Conseil Régional un avenant afin de :

- Prolonger d'un an le délai de réalisation du contrat régional, soit jusqu'au 22 mai 2013
- Modifier les opérations quant aux délais de réalisation et aux montants
- Ajouter une nouvelle opération : Accessibilité PMR et performance énergétique de la Salle A. Mimoun

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ces propositions

Approuvé à l'unanimité.

2- Adoption des tarifs pour la location de matériel aux particuliers (*sur le rapport de M. Martineau*)

Compte tenu des demandes des habitants de la Ville pour la location de tables et de chaises, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de tarifs pour la location de matériel pour une durée de 48h00.

Approuvé à l'unanimité.

3- Décision modificative n°1 (*sur le rapport de M. Le Lay*)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2010 :

- Crédits à ouvrir :

Section Investissement – Chapitre 041

Article 2135 – Opération 141

Objet : Installations générales agencements et aménagements

Montant : 15 000 €

- Crédits à déduire :

Section Investissement – Chapitre 041

Article 2135 – Opération 300

Objet : Installations générales agencements et aménagements

Montant : - 15 000 €

Approuvé à l'unanimité.

4- Décision modificative n°2 (sur le rapport de M. Le Lay)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2010 :

- Crédits à ouvrir :

Section Investissement – Chapitre 021

Article 2152 – Opération 330

Objet : Installations voirie

Montant : 5 000 €

Section Investissement – Chapitre 021

Article 21578 – Opération 111

Objet : Autre matériel et outillage technique

Montant : 3 000 €

- Crédits à déduire :

Section Investissement – Chapitre 021

Article 2135 – Opération 116

Objet : Installations générales agencements et aménagements

Montant : - 8 000 €

Approuvé à l'unanimité.

5- Décision modificative n°3

Point annulé

AFFAIRES GENERALES

6- Exonération spécifique de la Taxe des Ordures Ménagères

Point annulé.

7- Garantie d'emprunt pour les logements sociaux « lotissement Route de Varennes » *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Suite à diverses décisions prises par le Conseil général du Val de Marne concernant le cofinancement avec l'Etat des opérations de réalisations de logement sociaux, il est désormais quasi obligatoire pour les communes de garantir les emprunts contractés par les bailleurs sociaux et de participer à la surcharge foncière sur les opérations.

Valophis Habitat OPA devant se porter acquéreur des 18 logements sociaux situés Route de Varennes, il est donc nécessaire de garantir des emprunts pour l'achat en VEFA de ces logements pour un montant de 2 560 000 €.

En contre partie, la ville se verra attribuer un contingent de 4 logements.

Concernant la surcharge foncière demandée et d'un montant de 44 000 €, la commune a demandé à ce qu'elle soit payée par la communauté de communes sur la part des amendes SRU déjà payées par la communes et qui sont reversées par l'Etat à la CCPB. En contre partie, un logement supplémentaire sera ajouté à notre contingent.

Approuvé à l'unanimité.

8- Adhésion de la commune de Rocquencourt (Yvelines) au SIGEIF *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est proposé au Conseil d'autoriser de donner son avis sur l'adhésion de la commune de Rocquencourt au SIGEIF.

Approuvé à l'unanimité.

9- Transformation du SIARV en syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres

Point annulé

10- Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France *(sur le rapport de M. le Maire)*

Le site Internet de la commune doit être prochainement refondu. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Ile de France.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communications rapports....

M. Marquey a vendu son terrain à la société belge « Colruyt ». Le magasin « ATAC » initialement prévu serait remplacé par un nouveau à l'enseigne du groupe COLRUYT, implanté surtout dans le nord et l'est de la France.

Les discussions sont en cours avec le nouveau propriétaire, la ville et l'Architecte des Bâtiments de France.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h45.